



Liste d'aptitude 2018 de C en B

"L'excellence" dans le mépris et l'injustice

Toulouse, le 20 novembre 2017



La DRFiP 31, alors qu'elle avait la **possibilité de classer + de 10 agents** dans la catégorie des «EXCELLENTS» et de proposer leur candidature à la CAPN pour la promotion au grade de contrôleur, a choisi **délibérément de limiter leur nombre à 10** au motif «*qu'aucun autre candidat ne répondait à toutes les exigences requises pour exercer les fonctions de contrôleur*» et «*que certains qui avaient été promus contrôleurs les années précédentes s'étaient révélés à l'expérience ne pas avoir toutes les qualités requises pour exercer ces fonctions*»...

La DRFiP 31 considère donc que seuls 2,45% de ses agents (soit 10 sur 424 remplissant les conditions pour postuler à la liste d'aptitude) seraient capables d'exercer efficacement des fonctions de contrôleur ! **Voilà qui en dit long sur le peu de considération que la direction porte à ses agents et sur la valeur qu'elle leur prête !**

Bel exemple de mépris qui traduit une profonde **ignorance de leurs mérites** dans des conditions de travail chaque année plus dégradées.

En effet, il est connu de tous que dans le **contexte de suppressions d'emplois** continues, de transformation des missions (dématérialisation...), de plus en plus d'agents C accomplissent des tâches relevant des compétences des contrôleurs.

La CGT a condamné cette décision scandaleuse.

En effet, ce choix **prive les agents du département de la possibilité de promotions supplémentaires** alors que la CAPN a une réserve de potentialités à utiliser.

De plus, si un ou des agents promus par liste d'aptitude venaient à se désister ou à réussir un concours, le nombre d'agents qui auraient été réellement promus par liste d'aptitude passerait sous le nombre de 10 et **le département se verrait ainsi privé d'un ou de plusieurs contrôleurs**. Belle gestion des effectifs par la DRFiP 31 !



Et dire que nos directeurs affirment qu'ils défendent le département et ses agents !

De qui se moque-t-on ?

Et quelle hypocrisie et quel mépris vis à vis des agents !

Le compte rendu et la déclaration liminaire sont disponibles sur notre site.

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr